



Journée Technique Angers
14 Mars 2006

Maison des Agriculteurs
40 avenue Marcelin Berthelot
BP 2608
38036 GRENOBLE CEDEX 2
Téléphone : 04 76 20 68 31
Télécopie : 04 76 40 38 44
Email :
serge.bonnefoy@terresenvilles.org
www.terresenvilles.org

La gouvernance urbaine

Ce que dit la loi

Le réseau Terres en Villes intègre 14 agglomérations qui recherchent un aménagement et un développement durable de leur territoire, et qui ont mis en place des politiques agricoles et forestières périurbaines, élaborées en commun entre élus intercommunaux et profession agricole et forestière. Ces territoires ont souhaité partager leurs expériences, leurs savoir-faire pour promouvoir le rôle et l'intérêt de l'agriculture périurbaine et ainsi favoriser le développement de ces politiques et leur prise en compte sur le territoire national et européen.

La gouvernance territoriale des agglomérations de Terres en Villes et de leurs aires urbaines est le premier indicateur de la diversité nationale. Chaque territoire a sa propre histoire, son propre système d'organisation territoriale.

Ces équilibres locaux influent sur la planification urbaine alors que celle-ci modifie également l'organisation territoriale. Aussi est-il indispensable de bien décrypter les systèmes en présence si l'on veut pouvoir tirer bénéfice de la comparaison des expériences locales.

Schéma Directeur

loi d'orientation foncière
n°67-1253 du
30/12/1967 sous la
dénomination de Schéma
Directeur d'Aménagement
et d'Urbanisme,
modifiée par la loi relative
à la répartition des
compétences entre les
communes, les départements
et les régions de
l'Etat n°83-8 du
07/01/1983.

Le périmètre tient compte des groupements de communes et des périmètres de charte intercommunale, de PAR, de SDAU et d'agglomération nouvelle.

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

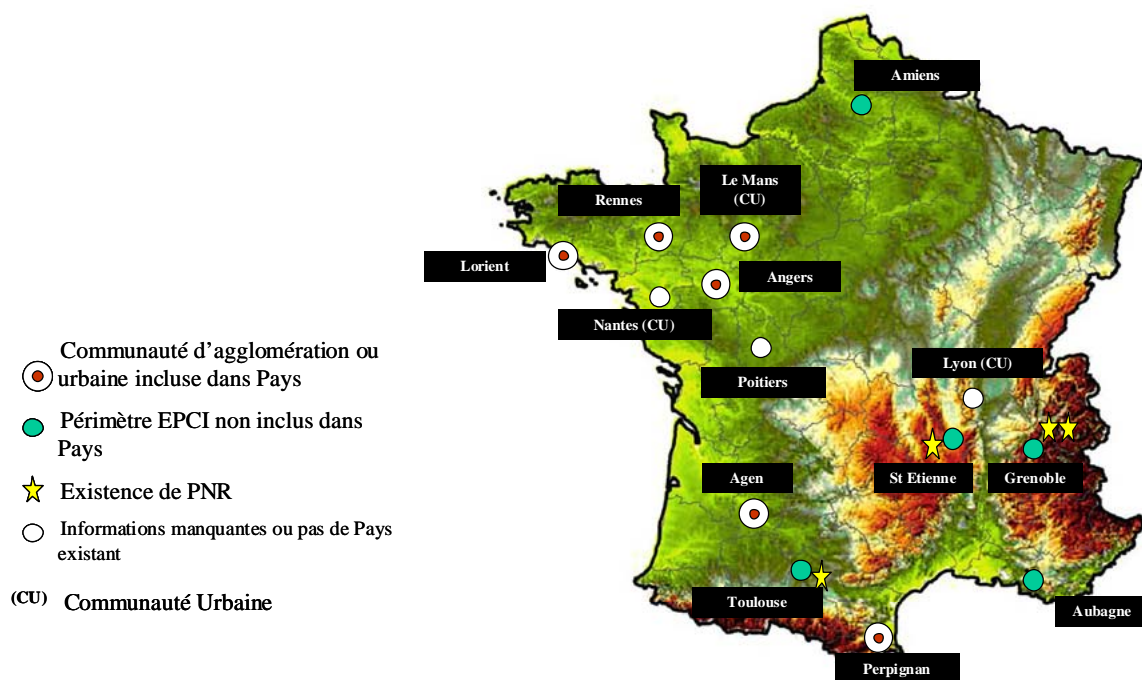
loi Solidarité et renouvellement urbain n°2000-1208 du 13/12/2000, modifiée par la loi UH du 02/07/2003

Périmètre d'un seul tenant et sans enclave, avec la totalité des EPCI à compétence SCoT concernés, tient compte des groupements de communes, des agglomérations, des pays et des Parcs Naturels Régionaux.

Les compétences des intercommunalités en matière d'urbanisme

Contrairement aux EPCI de plus petite taille, qui ne peuvent acquérir la vocation PLU que par délégation des communes membres, la Communauté Urbaine exerce la compétence SCoT et PLU de plein droit.

L'organisation politique des agglomérations de Terres en Villes



C'est l'articulation entre agglomération et pays qui fonde les deux grands types de système d'organisation territoriale.

Le premier type, le système intégré, insère l'établissement public de coopération intercommunale d'agglomération dans un pays plus vaste qui devient ainsi, comme la loi le souhaitait, le lieu de l'organisation des relations ville - campagne. Le légendaire esprit coopératif et organisationnel de l'Ouest fait la part belle à ce mode de gouvernance : même une communauté urbaine comme celle du Mans est insérée dans un pays.

Le second type, le système éclaté, est plutôt l'apanage d'un Grand Sud-Est : la méfiance entre ville centre et périphérie y a favorisé une organisation territoriale complexe. La similitude des deux technopoles toulousaine et grenobloise est à cet égard frappante : deux communautés d'agglomération, des communautés de communes, un à trois pays, un à deux parcs naturels régionaux... Et dans

les deux cas, un périmètre de planification urbaine suffisamment large pour tenter de réguler un territoire partagé.

Dans une proportion moindre, l'existence ou non d'une communauté urbaine différencie les gouvernances territoriales. C'est assez sensible en matière de planification urbaine compte tenu des compétences en la matière octroyées par la loi aux communautés urbaines.



Deux illustrations d'organisation territoriale

Cohérence rennaise

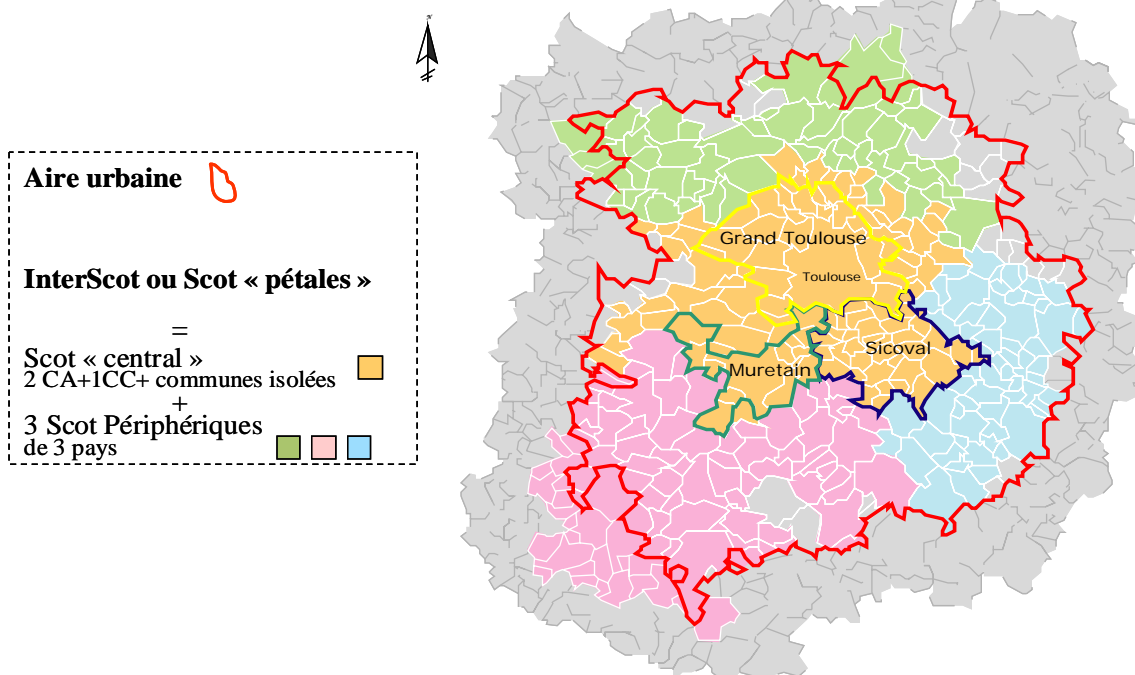


La gouvernance territoriale de la région urbaine rennaise est organisée autour de la communauté d'agglomération, Rennes Métropole, intégrée dans le Pays de Rennes.

Le Pays de Rennes regroupe Rennes Métropole et 4 communautés de communes. Et le périmètre du SCOT suit à quelques communes près l'aire du Pays.



La ville rose à pétales ouverts

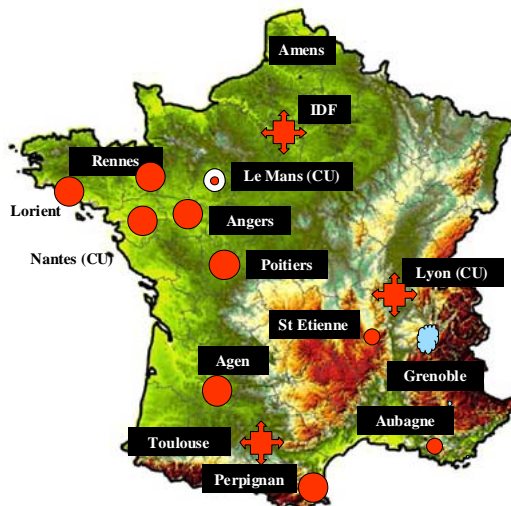


Le périmètre de la planification urbaine

Typologie Scot/Pays/Aire urbaine:

- auto-centré sur ville-centre
- périmètre proche agglomération (SD)
- périmètre proche Pays/Aire urbaine
- ✚ InterScot
- Très grand Scot

(CU) Communauté Urbaine



Métropolises ...

Entre un Scot manceau plutôt confiné et les vastes InterScot toulousain ou lyonnais, la planification urbaine française déploie toutes ses subtilités.

L'analyse comparative permet de discerner un premier point d'équilibre Agglomération/Pays type Rennes et un second point d'équilibre, la métropolisation « interSCotienne ».

Une mention particulière pour le Très Grand Schéma Directeur Grenoblois et ses 200 communes. Est-ce un produit de l'exiguïté montagnarde, du projet initial de la Loi de combiner Scot et schémas de secteur ou encore les prémises d'un schéma départemental d'urbanisme ?

SOS Banque Terres en Villes

Agen	Prise en compte de l'agriculture dans la Charte de Pays
Amiens	Charte de l'agriculture périurbaine amiénoise
Angers	Charte du Pays d'Angers Projet d'agglomération 2015 SCOT Angers
Aubagne	Projet d'agglomération Directive Territoriale d'Aménagement Charte Agricole du Pays d'Aubagne
Le Mans	Le futur S.D de la Région Mancelle une opportunité d'expression et d'action pour les agriculteurs de la Ceinture Verte Mancelle Charte pour un développement durable des espaces agricoles et forestiers en zone périurbaine mancelle
Lorient	Charte Agricole du Pays de Lorient Charte Environnement – Développement durable
Nantes	SCOT Nantes
Perpignan	Contribution à l'élaboration du SCOT Plaine du Roussillon
Rennes	L'agriculture et l'environnement dans le Schéma Directeur de Rennes Réflexion et proposition sur l'agriculture et l'environnement dans le District de Rennes Projet de Paysage : 20 proposition pour l'agglomération rennaise
SICOVAL	Agenda 21 locale
Y Grenoblois	La prise en compte de l'agriculture et de la forêt dans le Schéma Directeur de la région urbaine grenobloise Charte paysagère du Pays Voironnais Charte agricole et forestière du Pays Voironnais